

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, rue Favart, 14 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Fait divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
15 Mars 1881.

Bulletin politique.

L'Empereur de Russie a été assassiné,
avant-hier 13 mars, par des émules d'Orsini.
Alexandre II est mort en roi. Une première bombe
avait blessé deux soldats de sa garde ; sa grande âme de souverain fit taire
chez lui les conseils de la prudence ; le Czar
descendit de voiture pour s'informer de l'état
des blessés, mais une seconde bombe l'attei-
gnit lui-même.

Que de réflexions suggère cette mort ! On
y voit tout d'abord un grand crime et un fait
politique fécond en conséquences.

Ce crime nouveau, ajouté à tant d'autres
accomplis ou tentés, ouvrira-t-il les yeux
des chefs d'Etat, des pasteurs des peuples ?
Rien n'y est plus propre. Il y a deux ans,
les tentatives de régicide se succédèrent, en
Italie, en Espagne, en Allemagne ; les sou-
verains s'émurent, mais aucune n'ayant
réussi, l'émotion fut passagère ; on s'en tint
à quelques mesures de police, comme si une
escouade de mouchards pouvait guérir un
mal si profond. A un mal moral, il faut un
remède moral. Faites-nous une société chré-
tienne, et les trônes seront entourés de res-
pect et de sécurité. Mais tant qu'on ensei-
gnera les doctrines révolutionnaires, il sur-
gira toujours quelque logicien pressé de les
appliquer. Vous laissez crier : Mort aux
tyrans ! et vous vous étonnez qu'on tue les
rois. Vous chantez vous-mêmes : Qu'un sang
impur abreuve les sillons populaires ! il
n'est donc pas surprenant qu'une main se
lève pour verser ce sang.

Les régicides se considèrent comme des
héros, et vraiment leur illusion se comprend :
quand Agésilas Milano donnait un coup de
baïonnette au roi de Naples, la presse libé-
rale vantait son courage, parce que le roi
assassiné était un roi légitime, un Bourbon.
Il s'est même trouvé un gouvernement

royal pour glorifier l'assassin. Si Victor-Em-
manuel n'avait pas, en signe de récom-
pense, accordé une pension à la veuve de
Milano, son fils Humbert n'aurait pas reçu
le coup de poignard de Passanante.

M. Barthélemy Saint-Hilaire adresse au
fils d'Alexandre II des compliments de con-
doléance ; le nouveau Czar peut lui répon-
dre : Si vous n'aviez pas vanté le patriotisme
de Louvel, les nihilistes n'auraient pas cru
faire acte de patriotisme en assassinant mon
père !

Tout récemment, ne s'est-il pas trouvé des
républicains français pour offrir un pistolet
d'honneur à Berezowski, l'un des assassins
d'Alexandre ? D'autres n'ont-ils pas témoi-
gné les plus vives sympathies à Hartmann,
l'auteur de l'attentat de Moscou ?

Cet Hartmann a été expulsé sur les récla-
mations de l'ambassade russe : quels cris
de colère ont poussés tous ces radicaux qui
avaient si bruyamment applaudi à l'expul-
sion des Jésuites ! Un journal de Paris s'est
honoré d'avoir pour collaborateur « le sym-
patique Hartmann. » Il payait la copie de
l'assassin racontant, à la grande joie du pu-
blic parisien, les moyens employés pour ac-
complir ce crime inexcusable.

Assassinat
DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Dimanche, dans l'après-midi, l'Empereur reve-
nait d'une revue, lorsqu'une bombe Orsini a été
jetée sur sa voiture et a blessé plusieurs cosaques
de l'escorte.

L'Empereur rentrait au Palais-d'Hiver, suivi
d'une escorte et d'un aide du préfet de police.

Le grand-duc Michel venait derrière l'escorte ;
il rentrait chez lui, revenant de la parade qui avait
eu lieu au manège Michel.

La première bombe atteignit deux Tcherkesses.
L'Empereur descendit de la voiture pour examiner
leur état, malgré les instances de son cocher qui
voulait immédiatement le conduire au palais.

Quand l'Empereur descendit, la deuxième bombe
éclata sous lui, lui brisant les deux jambes et frac-
cassant l'abdomen.

L'explosion fut tellement violente que les vitres
d'une église et des écuries impériales situées au
delà du canal volèrent en éclats.

Le grand-duc Michel et l'aide du préfet de
police Dvorjetsky, ce dernier atteint en plusieurs
endroits, se précipitèrent au secours de l'Empereur
qu'ils relevèrent et transportèrent au Palais-d'Hiver
dans le tréneau de Dvorjetsky.

Le misérable qui avait lancé la première bombe
a été arrêté. Celui qui a lancé la seconde a disparu
au milieu de la foule.

L'Empereur a perdu connaissance sur l'escalier
du Palais, par suite de l'hémorragie. Il n'a pas
repris ses sens. Toutefois, on a pu lui donner la
communio. Il a expiré vers quatre heures.

La population de la capitale s'est précipitée vers
le Palais autour duquel a été aussitôt établi un cor-
don de troupes.

Lorsque le Prince héritier est sorti du Palais, il
a été accueilli par une immense acclamation popu-
laire.

Des prières ont été dites spontanément dans
toutes les églises.

Dans les casernes, les troupes ont prêté serment
au nouvel Empereur.

L'attentat s'est produit à cent pas du pont de
Kogoussié. Les blessures de l'Empereur ont été
épouvantables. Il a été atteint aux jambes, au-des-
sous des genoux, aux bras et à la tête.

L'hémorragie a amené rapidement la mort.

Un soldat de marine a ramassé par terre les dé-
corations que l'explosion avait arrachées de la poi-
trine de l'Empereur.

Une quantité d'arrestations ont été faites ; mais,
parmi les personnes arrêtées, une seule a été re-
connue définitivement comme ayant pris part à l'at-
tentat.

On dit que l'une des personnes arrêtées est élève
de l'Académie des Mines.

Saint-Petersbourg, 14 mars.

Celui d'entre les auteurs de l'attentat qui
a été arrêté par un soldat s'appelle Roussa-
koff et est âgé de 21 ans ; il suivait depuis
deux ans le cours de l'école des Mines.

Un autre individu qui a lancé une bombe
a en outre été arrêté ; c'est aussi un jeune
homme.

D'après les renseignements publiés par
les journaux, les membres de la famille im-
périale ont prêté, dès hier soir, serment au
nouveau souverain.

Manifeste d'Alexandre III.

Le Moniteur officiel de l'Empire russe a
publié hier un manifeste impérial ainsi
conçu :

« Nous, par la grâce de Dieu, Alexan-
dre III, empereur et autocrate de toutes les
Russies, roi de Pologne, grand-duc de Fin-
lande, etc., faisons savoir à tous nos
fidèles sujets que le Tout-Puissant a voulu,
dans ses décisions impénétrables, soumettre
la Russie à une cruelle épreuve et rappeler à
lui l'empereur Alexandre II, bienfaiteur de
ce pays.

» L'Empereur est tombé sous les coups
des mains criminelles qui avaient déjà at-
tenté plusieurs fois à ses précieux jours. Si
l'on a commis ces attentats, c'est que l'on
voyait dans l'empereur Alexandre II le pro-
tecteur et l'appui de la grandeur de la Russie
et de la prospérité du peuple russe.

» Inclignons-nous devant la volonté impé-
nétrable de la divine Providence et adres-
sons nos prières au Tout-Puissant pour
qu'il accorde le repos à l'âme pure de notre
père défunt. Nous montons sur le trône que
nous avons hérité de nos ancêtres, sur le
trône de l'empire russe et du royaume de
Pologne et du grand-duché de Finlande, in-
séparables de cet empire.

» Nous acceptons le lourd fardeau que
Dieu nous impose, en comptant fermement
sur son aide toute puissante. Puisse-t-il ren-
dre nos travaux profitables à notre chère
patrie et faire servir nos efforts au bien-être
de tous nos fidèles sujets !

» En renouvelant devant le Dieu tout-
puissant le serment sacré que notre père a
fait de consacrer, selon le testament de nos
ancêtres, toute notre vie à veiller sur le bien-
être, la puissance et l'honneur de la Russie,
nous invitons tous nos fidèles sujets à join-
dre leurs prières aux nôtres devant l'autel du
Très-Haut, et nous leur ordonnons de nous
jurer fidélité, à nous et à notre successeur,
Nicolas Alexandrovitch.

» Fait à Saint-Petersbourg, l'an du
Christ 1881, et la première année de notre
règne.

Partout en Europe il n'y a qu'un cri
d'horreur et d'indignation contre l'horrible
assassinat du Czar.

Les funérailles d'Alexandre II auront lieu

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE L'AVEUGLE

Récit italien de Vittorio BERSEZIO, traduit par Léon Diez.

(Suite.)

Les fourneaux incandescents envoyaient une
chaleur véritablement infernale, et Girolamo l'ayant
fait remarquer à Anastasio, lui proposa de s'éloi-
gner de quelques pas.

— Allons donc ! tu es chaud ! répondit le for-
cené. Enfant ! tiens ! bois ; voilà qui te rafraîchira.

Et il tendit à son compagnon la bouteille de
cognac que celui-ci s'empressa de mettre à contri-
bution.

— Il faut ajouter encore du charbon, criait
Anastasio. Allons ! un peu de courage, la main à la
pelle, et bourre-moi ça de combustible.

Et, joignant l'acte à la parole, il aida Girolamo à
jeter d'énormes pelletées de charbon sur le feu.

Deux heures après, minuit sonnait à l'horloge du
village ; tout était silencieux, comme dans un cime-
tière, on n'entendait que le crépitement du feu et le
bouillonnement du métal en fusion. Girolamo,
après avoir achevé la bouteille de cognac, s'était
endormi sur un banc. Anastasio, accroupi devant

l'ouverture de l'âtre brûlant, les coudes sur les
genoux et le visage dans les mains, réfléchissait.

— Attendre jusqu'à demain matin !... Pour-
quoi ?... Et puis qu'arrivera-t-il ?... Il me chas-
sera... Peut-être voudra-t-il m'humilier... en pré-
sence de tous... Oh ! non, per Bacco ! Je ne le
souffrirai pas... il vaut mieux en finir... En finir
tout de suite ! Avec lui, avec elle aussi ! Les
laisser derrière moi jouir de leur bonheur ? Non ;
par tous les diables !... Un peu d'eau dans ce
métal en fusion, et tout saute en l'air, la fonderie,
la maison, tout le monde !... Quel beau specta-
cle ! Quelle belle vengeance !

Il eut un ricardement sinistre et se leva brusque-
ment, pour mettre à exécution cet horrible projet.
Mais au moment d'agir, il eut peur. Il avait déjà en
main un seau qu'il se préparait à remplir pour le
lancer dans la fournaise. Il se retint.

Girolamo, comme s'il eut eu vaguement l'intui-
tion d'un danger, se réveilla.

— Que fais-tu là ? lui dit-il.

— Rien, répondit Anastasio. J'ai une soif qui
me déchire la gorge, et j'allais chercher un peu
d'eau fraîche... Puisque tu es réveillé, vas-y, toi.

Girolamo se secoua comme un chien mouillé,
prit le seau et sortit.

Anastasio, sans avoir bien conscience de lui-
même, bondit contre un des fourneaux, le plus
grand, et, avec un énorme bâton de fer, trappa

contre la porte du creuset où fondait le métal. Une
traînée de feu jaillit au dehors en lançant des
milliers d'étincelles. L'ouvrier eut à peine le temps
de se jeter de côté ; les bouches des tuyaux de cou-
lée n'étaient pas encore ouvertes, et le ruisseau de
feu, comme la lave d'un volcan, se précipitait
rapide sur le sol avec un bruit terrible en remplis-
sant l'atmosphère d'une fumée épaisse. Anastasio,
épouvanté, voulut s'élaner pour essayer de fermer
la porte de sortie. C'était une entreprise désormais
impossible ; le flot impétueux du liquide incandes-
cent s'était ouvert en large passage et n'était plus
un ruisseau, mais un véritable fleuve bouillonnant,
furibond, qui s'élargissait à chaque minute. Anas-
tasio, blême d'effroi, jeta un cri d'alarme et s'en-
fuit terrifié.

Il rencontra sur le seuil Girolamo qui arrivait en
courant, effrayé, lui aussi, de ce cri qu'il avait en-
tendu retentir dans le silence de la nuit.

— Qu'y a-t-il donc ?

— Sauve-toi, sauve-toi... Le métal a brisé le
creuset et coule partout.

Les boiseries des portes, et des fenêtres de la
fonderie, les poutres et les lattes du toit, tout ce
qui était en bois là-dedans, les murs mêmes étaient
en flammes, et le terrible ruban de feu se précipi-
tait déjà dans la cour.

Des deux ailes du bâtiment, celle de gauche
contenait les magasins à charbon, contigus au corps

de logis occupé par Pietro et sa famille.

Le torrent de métal fondu, comme s'il eut été
guidé par la haine de celui qui lui avait donné la
liberté, se dirigeait en volutes énormes de ce côté.

Girolamo se sauva à toutes jambes, en hurlant
comme un damné ; Anastasio courut comme dut
courir Cain après le premier assassinat qui ensan-
glanta la terre.

Il s'arrêta dix minutes sur un ressaut de terrain.
Quel horrible spectacle ! La fonderie tout entière
était embrasée, le magasin à charbon brûlait
comme un amas de fagots, les flammes léchaient
la maison des Frangia, et les fenêtres des apparte-
ments de Pietro, de Lucietta et de son enfant, dis-
paraissaient déjà sous les lueurs envahissantes de
l'effroyable fléau.

Au milieu de cette immense clarté, l'on voyait,
comme des points noirs, quelques hommes courir
ça et là ; les habitants du village arrivaient affolés,
réveillés par les cris de Girolamo et par le son
lugubre du tocsin qui se répercutait au loin dans la
vallée.

Du lieu élevé où il s'était posté, Anastasio enten-
dait monter jusqu'à lui une nuage confuse et
indistincte, qui n'était autre que l'assaut de
incobérent, des cris, des exclamations, des prières
et des blasphèmes proférés par cette cohue d'hom-
mes et de femmes au désespoir.

Anastasio resta une demi-minute à contempler

le vendredi 25 mars. Chaque puissance enverra un représentant spécial. La France sera représentée par le général Pittié.

Le nouvel empereur Alexandre III Alexandrowitch, grand-duc héritier depuis la mort à Nice de son frère aîné, est âgé de 36 ans. Il a épousé la princesse Dagmar, fille du roi de Danemark, et se trouve ainsi le beau-frère du prince de Galles, du roi de Grèce, du prince royal de Danemark et du duc de Cumberland, l'héritier légitime et dépossédé du trône de Hanovre.

Quatre enfants, les princes Nicolas, George, Michel, et la princesse Xénie, sont nés de cette union.

Alexandre III ressemble beaucoup, physiquement, à son grand-père l'empereur Nicolas, dont il a, dit-on, la volonté opiniâtre. Ses sympathies pour la France sont, assure-t-on, très-vives et très-profondes. Il a la haine de l'Allemand.

#### A Paris.

Hier soir, à 4 heures, à la Chambre des députés, M. Léon Renault a demandé la parole afin de déposer une motion tendant à la levée de la séance, en signe de deuil, à l'occasion de l'assassinat de l'Empereur de Russie.

Plusieurs députés républicains, et spécialement M. Germain Casse et M. Madier de Montjau, ont vivement protesté contre la démarche que se proposait de faire le député de la gauche; devant ces protestations, M. Léon Renault a renoncé à monter à la tribune.

La motion tendant à la levée de la séance a été faite en termes très-dignes par l'honorable M. du Bodan, au milieu des murmures d'une fraction de la gauche.

Les paroles prononcées par M. Gambetta pour appuyer la proposition de M. du Bodan ont été applaudies seulement par la droite et par quelques membres du centre gauche.

Enfin, dans le vote sur cette proposition, une quarantaine de mains radicales se sont levées contre l'adoption. Il y a eu un nombre à peu près égal d'absentions républicaines.

Le vote de la motion du député royaliste a été accueilli à l'extrême gauche par des clameurs. M. Talandier a manifesté un instant l'intention de venir protester à la tribune contre la levée de la séance.

Après la séance, M. Clémenceau, abordant M. Floquet dans la salle de la Paix, lui dit avec un sourire ironique :

« Vous devez être satisfait; votre campagne de 1867 a enfin abouti et vous ne pouvez manquer d'adresser de chaleureuses félicitations aux nihilistes russes. »

Aussitôt que la nouvelle de l'assassinat du Czar a été connue à Paris, M. Grévy a télégraphié au Czarewitch pour lui exprimer ses sentiments de douloureuse sympathie.

ce spectacle, les dents serrées, les bras croisés sur la poitrine, une demi-minute qui lui parut un siècle; il lui semblait sentir sur son visage le souffle embrasé de ces langues de feu.

Tout à coup un bruit plus rapproché lui frappa l'oreille, un être animé arriva en courant auprès de lui et lui sauta dans les jambes, en poussant des gémissements plaintifs. C'était Brusco, échappé de la maison; on ne sait comment, que l'instinct avait conduit là, entre les jambes de son maître.

Celui-ci se baissa vers la pauvre bête et la caressa. Le chien mordait ses vêtements et semblait vouloir l'entraîner avec lui.

— Où veux-tu me conduire? disait l'incendiaire, en résistant. Là-bas? Dans cet enfer? Là maintenant s'accomplit ma vengeance... A l'un tout, à l'autre rien! Richesse, joie, famille, et l'amour de cette femme! Tout pour lui! Et à moi, rien! Désormais, lui aussi, il n'aura plus rien, ni fortune, ni femme, ni enfant.

Cette pensée de l'enfant le remua malgré lui.

— Ah! oui, pauvre innocent!... Et elle!... Elle! Mourir si cruellement!...

Brusco, comprenant peut-être que la pitié entraînait dans l'âme de son maître, redoublait ses appels plaintifs.

— C'est vrai, Brusco. C'est elle qui t'a donné à moi... Tu voudrais la sauver?... Ah! tu as plus de cœur que ton misérable maître.

## Chronique générale.

LES DROITS DE M. GRÉVY.

Que l'honorable M. Grévy sache sa Constitution, nous n'en pouvons douter; il paraît seulement qu'il est décidé à ne s'en point servir.

Le Président de la République, tel que l'a établi la loi du 16 juillet 1875, n'est pas le moins du monde un président soliveau.

Il a au contraire des privilèges très-étendus, aussi étendus que ceux d'un roi constitutionnel.

Certes, l'Assemblée constituante fit bien les choses pour les successeurs de M. Thiers.

Le Président a, personnellement, l'initiative des lois avec les membres des deux Chambres;

Il a le droit de prononcer la clôture de la session, d'ajourner les Chambres et de les convoquer extraordinairement.

Il a le droit de communiquer avec les Chambres par des messages directs, sans avoir besoin de recourir à la publicité officielle d'un grand ou d'un petit journal;

Il négocie et ratifie les traités;

Il a le droit de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat;

Enfin, il a le droit de veto, et peut inviter les Chambres à délibérer de nouveau sur une loi qu'il blâme; et les Chambres ne peuvent pas répondre non.

L'honorable M. Grévy est donc, de par la loi, une sorte de roi constitutionnel.

Il n'est responsable que dans le cas de haute trahison, lequel cas ne saurait avoir rien de commun avec la question du scrutin de liste.

Si donc il est bien vrai que le Président attache un grand prix au maintien du scrutin d'arrondissement, et s'il pense que le rétablissement du scrutin de liste puisse être fatal à la stabilité des institutions existantes, n'est-ce pas son droit et même son devoir d'adresser aux Chambres un message motivé?

Cette intervention serait d'autant plus justifiée que les opinions sont actuellement très-partagées, et qu'il est excessivement difficile de prévoir de quel côté se jettera la majorité.

Les Chambres s'étant même prononcées en faveur du scrutin de liste, M. Grévy aurait le droit de refuser la promulgation de la loi et de réclamer une nouvelle discussion.

Pourquoi n'userait-il pas du message, ce moyen si simple?

Ou bien il pense que le scrutin de liste aura des résultats déplorables, ou bien cette question lui est indifférente.

Si c'est l'indifférence qui le conduit, n'en parlons plus; mais, s'il a une sérieuse conviction, nous estimons que le patriotisme lui commande de sortir d'un mutisme dont l'opinion s'étonne, et qu'il doit user de son droit constitutionnel en déclarant officiellement, c'est-à-dire franchement et tout haut, ce qu'il a fait publier timidement sous le couvert de l'anonyme.

Il prit le pas de course vers le théâtre de l'incendie, et le chien le suivit au galop.

Quand il arriva, le feu consumait déjà le toit du corps de bâtiment occupé par Lucietta, de la fenêtre même de sa chambre commençaient à sortir des étincelles et des spirales de fumée noire.

Anastasio vit la femme avec son enfant dans les bras, qui poussait des cris à fendre l'âme.

Pietro, réveillé en sursaut par les cris de Girolamo, n'avait pas eu le temps de dire à sa femme de se sauver avec l'enfant, il avait couru là où le danger était alors le plus pressant. Lucietta, paralysée par l'épouvante, s'était laissée surprendre par l'incendie.

(A suivre.)

Walter Scott, pour son déhât au barreau, eut, comme quelques-uns de ses confrères, le bonheur de rendre à la société un mauvais garnement et de faire acquitter un braconnier de profession. Lorsque le verdict fut prononcé, il dit à l'oreille de son client :

— Vous êtes un heureux coquin.

— Ah! je suis bien de votre avis, mon maître, répondit le braconnier; je vous enverrai un lièvre demain.

Entre bohèmes :

— Eh bien! poète, toujours dans les nuages?

— Oui, je cultive toujours le vers, et toi?

— Moi, je t'uae.

Nous lisons dans le Soleil :

« Savez-vous pourquoi les magasins du Printemps ont brûlé? Vous croyez peut-être que c'est à cause de l'insuffisance des moyens matériels de défense contre l'incendie? à cause du trop petit nombre des pompes à vapeur? à cause du trop petit nombre des bouches d'eau? »

« Eh bien! vous vous trompez. Les magasins du Printemps ont brûlé pour deux raisons : d'abord parce que nous avons des pompiers militaires au lieu d'avoir des pompiers civils, et ensuite parce que nous ne sommes pas sous le régime de la Commune. »

« Voilà ce qu'a déclaré samedi le conseil municipal par 46 voix contre 49, sur 65 votants. C'est M. Jules Roche, rédacteur de la Justice, collaborateur de M. Clémenceau et orateur de talent d'ailleurs, qui a soutenu cette thèse étrange et qui l'a fait triompher. Son argumentation a paru si convaincante, si pertinente, si ad rem, que le conseil n'a même pas voulu prolonger la discussion, estimant que toute réfutation, tout essai même de réponse était absolument impossible. »

« Après avoir voté l'ordre du jour de M. Jules Roche, on s'est aperçu, un peu tard et sur l'observation d'un membre de la droite, qu'on avait l'air de jeter le blâme sur la conduite des pompiers actuels, conduite qui, de l'aveu de tout le monde, a été admirable. Alors, M. Jules Roche a présenté un deuxième ordre du jour rendant justice à ces héros du devoir civique et de l'honneur militaire. »

« Quant à nous, si la clôture hâtive de la discussion ne nous avait pas mis dans l'impossibilité de traiter cette grave question dans le conseil municipal, nous nous serions placés à un point de vue complètement opposé. Nous aurions, au contraire, constaté que le personnel était excellent, dévoué, intelligent, en état de répondre à toutes les nécessités, mais que le matériel était notablement insuffisant. »

« Quant aux causes de cette insuffisance, elles ne sont que trop évidentes pour qui prendra la peine de lire la discussion d'aujourd'hui et notamment les trois discours de M. Andrieux, préfet de police, de M. Alphand, directeur des travaux à la préfecture de la Seine, et enfin de M. Jules Roche. La préfecture de police, dans cette question, n'est d'accord avec la préfecture de la Seine, et le conseil municipal, de son côté, n'est pas d'accord ni avec la préfecture de la Seine, ni avec la préfecture de police. Quoi d'étonnant à ce que le service souffre de ces tiraillements et de ces dissentiments? Quoi d'étonnant à ce que les projets les plus utiles avortent misérablement, lorsque ceux qui devraient travailler en commun à les exécuter, passent leur temps à se quereller? »

« Voilà le mal et c'est de ce côté qu'il faut regarder si l'on veut porter remède à la situation actuelle. Développer les moyens matériels, et pour les développer mettre fin à des querelles qui retardent l'exécution des travaux et compromettent leur utilité, voilà ce que commanderait la sagesse, voilà ce qu'aurait le droit de réclamer la population parisienne. Mais ce serait trop simple et trop terre-à-terre. On a découvert quelque chose de mieux ou du moins de plus extraordinaire. On a découvert que le moyen de supprimer les incendies, c'est de rétablir la Commune. Après cela, il faut tirer l'échelle. »

Edouard Hervé.

Nous lisons dans Paris-Journal :

« Le brave pompier Havard, englouti dans les décombres des magasins du Printemps, en avait été retiré presque complètement calciné, mais respirant encore. Au sortir de la pharmacie américaine, on avait étendu le malheureux sur un brancard et des soldats emportaient leur triste charge à l'hôpital Beaujon. »

« Eh bien! le croirait-on? Il s'est trouvé, sur le passage du lugubre cortège, un voyou assez immonde pour insulter l'habit militaire de l'héroïque moribond. »

« — Il est mort! pauvre garçon! exclamait la foule. »

« — Bah! s'est écrié le voyou, ce n'est qu'un soldat : ça en fait toujours un de moins! »

« Rien ne saurait dépeindre l'indignation exaspérée de la foule à cet ignoble propos, et si son auteur, comprenant l'effet produit, ne s'était pas, comme par miracle, su-

bitement éclipse, il eût été bien certainement écharpé. »

Le Temps publie la dépêche suivante de Tunis :

« Le gouvernement du bey a arrêté les travaux du chemin de fer français de Tunis à Hammam Ellif. Les ouvriers italiens reprochent à leur consul d'avoir été l'instigateur de cette mesure. »

« Tous les actes du gouvernement du bey ont un caractère provocateur pour la France. »

« M. Lattes, attaché au ministère de l'agriculture d'Italie, envoyé ici par son gouvernement avec la mission officielle qui n'est qu'un prétexte d'inspecter l'école italienne, a remis dimanche dernier à M<sup>me</sup> Taylor, du Standard, un rapport sur la question tunisienne et les trois puissances. »

C'est là une nouvelle fort grave, d'autant qu'elle est publiée par un journal ministériel.

Nous nous étions toujours doutés que l'Italie, tant adulée et fêtée par nos républicains, serait un jour ou l'autre notre ennemie.

Le Figaro publie une longue lettre d'Athènes, dont nous détachons le passage suivant, relatif à la vente des armes à la Grèce. C'est le correspondant du journal qui converse directement avec M. Tricoupsis :

« — Mais, quand vous étiez au ministère, les commandes françaises furent-elles faites officiellement par votre cabinet? »

« — Certainement. »

« — Le gouvernement français les a-t-il ignorées? »

« — Nullement. Puisque nous avons répondu officiellement, par lettre, et non par dépêches chiffrées! »

Et plus loin :

« — Croyez-vous la guerre turco-grecque inévitable? »

« — Inévitable et immédiate, je le crois. Vous avez vu notre armée. »

« — Quelle impression a faite en Grèce la discussion de la Chambre sur les fusils et wagons de cartouches? »

« — Une impression triste, comme je vous le disais tout à l'heure. Quant à moi, je viens de recevoir à l'instant des journaux de Paris dans lesquels on m'invite à répondre, à déclarer la vérité. Quelle réponse veut-on? Quelle vérité? La vérité, je viens de vous la dire et nous ne l'avons jamais cachée à personne. Nous avons demandé des fusils à acheter au gouvernement français. On nous a répondu : « Oui; c'est tant. » Et au moment de les livrer, les ministres ont dû céder devant votre amour pour la paix, lequel n'était pas en jeu, — et refuser la marchandise. Jamais cela n'a été fait en secret. »

Rien n'a été fait en secret! Et M. Jules Ferry et le général Farre sont venus déclarer effrontément qu'ils ignoraient la destination des armes et des munitions!

## REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 13 mars.

Les hauts cours atteints ne peuvent se soutenir ni sur nos rentes, ni sur la plupart des valeurs.

Les fonds étrangers n'ont pas de changement.

L'action du Crédit foncier est très-ferme aux environs de 1,700. Nous n'avons pas besoin de recommander à toute l'attention des actionnaires la circulaire qui vient de leur être adressée au sujet de l'Emprunt; c'est un nouveau témoignage de la sollicitude dont leurs intérêts sont entourés. L'action du Crédit foncier algérien a été fort recherchée. On s'est élevé jusqu'à 745. Depuis lors il s'est produit quelques réalisations; mais les tendances sont dans le sens de la hausse.

La Banque de Paris est à 1,220 et 1,205. Le Crédit lyonnais recule comme nous l'avions prévu : on n'est plus qu'à 1,040. L'action de Suez est à 1,822.50.

La Société la Rente Mutuelle, 67, rue Saint-Lazare, à Paris, accorde 15 fr. de rente 3/0 amortissable et irréductible à tout souscripteur de trois obligations de 100 fr. 5/0 à remboursement progressif garanti de la Rente Mutuelle.

A verser en souscrivant : Par chaque 15 fr. de rente 3/0 amortissable, 1<sup>er</sup> versement. 83.25

Pour 15 fr. de rentes en obligations 5/0 nets d'impôts de la Rente Mutuelle, premier versement, de 38.92 par obligation. 116.75

Total. 200

Parmi les valeurs industrielles on note les actions de la nouvelle Société des Forges, Laminiers et Acieries d'Ivry. Ce titre se négocie à 530 et 556.25, nets à payer. Il se capitalise à 10 0/0.

La Société de dépôts et de comptes-courants est à 710. Les demandes en actions du Crédit parisien

ont été très-actives cette semaine. Les cours qui avaient subi un léger recul se sont vivement rétablis. On est à 775 et 785 sur le Crédit général français.

La Société des Eaux d'Hyères a obtenu de la ville une concession pour 90 ans. Les 17,500 litres d'eau qu'elle peut distribuer par jour ne suffisent même qu'elle peut distribuer qu'elle a déjà reçues. Les obligations rapportent 15 fr. d'intérêt par an, elles cotent net à payer : 285 fr. Il suffit d'adresser ses demandes, soit à Paris, au siège social, 5, avenue de l'Opéra, soit en province, chez tous les principaux banquiers.

On est à 1,012.50 et 1,015 sur le Comptoir d'es-compte. La Banque de prêts à l'industrie est deman-dée aux environs de ses plus hauts cours. La Banque Européenne qui avait d'abord passé de 200 à 217.50, est maintenant à 231.25, en progression continue.

Nos lecteurs savent que la Société Nouvelle a cru devoir, en raison de l'émission de l'emprunt, ajourner aux mercredi 30 et jeudi 31 courant, la souscription aux vingt mille actions de la Compagnie commerciale de Transports à vapeur français.

Nous reviendrons à temps sur cette affaire.

**Chronique militaire.**

Encore une fameuse innovation du ministre de la guerre! On sait que les défilés, quoique occasionnant de la fatigue aux trou-pes, les stimulent. On se sent les coudes. Le soleil a beau griller les fronts, on lève la tête fièrement, et le soldat, quoique harassé, retrouve sa première vigueur. Eh bien! M. le général Farre veut supprimer les défilés; on annonce cette innovation.

(Décentralisation.)

Les autorités militaires allemandes sont très-préoccupées en ce moment de procurer à l'armée allemande une arme à feu supérieure au fusil introduit dans l'armée française. Elles croient avoir trouvé ce qu'elles cherchaient. Les expériences faites avec le fusil appelé Garbe, du nom de l'inventeur, paraissent avoir répondu au désir de l'état-major général allemand. Le fusil Garbe est un fusil à répétition. Il pèse neuf livres. Le mouvement de recul au moment du tir est presque nul. Le chargement se fait en quatre temps. La cartouche est lisse et n'a pas de rebord. Le calibre est le même que celui du fusil Mauser. L'adaptation du fusil Mauser au système Garbe pourra se faire facilement.

L'usine de M. Krupp, à Essen, fabrique en ce moment quelques centaines de pièces d'artillerie de campagne commandées par la Grèce.

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

Les jeunes gens de Saumur organisent une fête travestie pour le dimanche 27 mars, dans le but de venir en aide aux pauvres de la ville. Ils font un appel à tous pour leur projet charitable. Les personnes qui désireraient faire partie du cortège sont invitées à se rendre à la réunion qui se tiendra jeudi prochain 17 mars, à 8 heures du soir, au café du Commerce, salle du premier, pour arrêter les diverses dispositions de cette fête.

**THEATRE.** — Hier soir, bonne représentation de *Martha*. Succès pour les interprètes; M<sup>lle</sup> Nau et M. Degenne, notamment, ont été chaleureusement applaudis et rappelés.

**ANGERS.**

Un concert aura lieu le lundi 4 avril prochain, salle du Grand Théâtre, au bénéfice du *Dispensaire des Sociétés de secours mutuels d'Angers*; une partie de la recette sera affectée à l'érection d'un monument à la mémoire de M. Gustave Febvre, ancien directeur de la Société Sainte-Cécile.

M. Boulanger a mis spontanément sa salle à la disposition des organisateurs, et les principaux artistes sont également tout disposés à prêter leur concours à cette œuvre de bienfaisance qui leur procurera l'occasion de rendre un juste tribut d'hommages au talent du musicien que tout Angers connaît. On peut prévoir un beau et productif concert.

**Tours.**

Un sieur X..., repris de justice, a été mis à la disposition du parquet; il est accusé d'avoir ouvert et fracturé les boîtes aux lettres dont nous avons parlé il y a quelques jours.

**POITIERS.**

Dimanche matin, un militaire du 33<sup>e</sup> d'artillerie, caserné aux Dunes, qui venait d'être réprimandé par ses chefs, a cherché à se suicider.

Cet homme s'était rendu dans le manège avec son revolver chargé de deux balles, et faisait déjà jouer la détente, lorsque ses camarades s'emparèrent de lui; il fut mis en prison, et là, après avoir demandé du papier à plusieurs reprises, il se pendit au moyen d'une ceinture. Le brigadier de garde, arrivant presque aussitôt, coupa la courroie et l'homme fut reconduit à l'infirmerie dans un état pitoyable. Dans la soirée, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

(Journal de la Vienne.)

On lit dans la *Revue historique* (mars-avril 1884) :

M. Richard, archiviste de la Vienne, vient d'étudier dans une brochure fort intéressante les *Origines du monastère de Saint-Maixent* (Saint-Maixent, imp. Reversi, 46 pages).

Nous reproduisons ses conclusions :

« Vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle, un prêtre, du nom d'Agapit, se retira avec quelques compagnons dans la forêt de la Sèvre et y construisit un monastère dont il dédia l'église à saint Saturnin, évêque de Toulouse. Vers l'an 480, il reçut un nouveau disciple du nom d'Adjutor (ce nom n'est-il pas un qualificatif?) à qui, quelques années après, il laissa la direction de sa communauté. Celui-ci, qui avait pris le nom de Maixent, reçut, en 507, au moment de la bataille de Vouillé, la visite de Clovis. Ce prince lui donna de grands biens et en particulier la villa de Milon, aujourd'hui ferme de Milon. »

M. Richard fait remarquer avec raison que la seule vie ancienne et originale de Saint-Maixent est celle qui se trouve publiée dans les *Acta SS. ord. S. Benedicti* et que celle des Bollandistes n'est qu'un remaniement.

On doit également à M. Richard une intéressante étude sur le château de Saint-Maixent, d'après des documents inédits.

**EMPRUNT national d'UN MILLIARD**

En rentes 3 0/0 amortissables.

La Souscription aura lieu le jeudi 17 mars courant, à la Recette particulière des Finances, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Les rentes seront émises au prix de 83 fr. 25 centimes par 3 francs de rente payables par cinquièmes, soit 416 francs 25 centimes par coupure de 15 francs de rente.

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 francs de rente. Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 30 francs de rente et les multiples de 15 francs.

Les souscripteurs seront tenus de garantir leur souscription par le versement immédiat de 83 francs 25 centimes par coupure de 15 francs de rente représentant le premier cinquième du prix fixé.

Le Receveur des Finances,  
DE LAGRANGE.

**AVIS**

Le public est prévenu que les souscriptions à l'emprunt d'un milliard seront reçues simultanément le 17 du mois courant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les bureaux de la Recette particulière, et chez les percepteurs de Saumur, Distré et Saint-Lambert, ces deux derniers en résidence à Saumur.

Le Receveur des Finances,  
DE LAGRANGE.

**Faits divers.**

M<sup>me</sup> Paul Brame, belle-fille de l'ancien ministre, vient de succomber à la suite d'une lamentable imprudence.

M<sup>me</sup> Paul Brame, qui venait d'accoucher très-heureusement de son troisième enfant, avait l'habitude de respirer de temps en temps un flacon d'éther.

Avant-hier, dans la nuit, elle aspira par mégarde un flacon de chloroforme, et s'endormit pour toujours.

UN CAFÉ NOUVEAU. — Vers l'année 1874, deux voyageurs parcourant les forêts inexplo-rées du Brésil, par le deuxième degré de

latitude sud, avaient la bonne fortune de rencontrer, au sein d'une nature vierge, quelques caféiers à drupes jaunes, d'une espèce inconnue. Toutes les variétés cultivées dans les diverses parties du monde descendent, en effet, d'un type unique, caractérisé par ses fruits rouges, originaire des pays de Moka et de l'Yémen.

Quelques graines de ces fèves sauvages ont été recueillies. Ensemencées dans un canton du Brésil favorable à ce genre de culture, elles ont heureusement produit des arbustes, aujourd'hui vigoureux, d'une étonnante fécondité, qu'on s'est empressé de multiplier.

Il paraît que le nouveau café, essayé par la torréfaction et l'analyse, fait estimer que le commerce livrera bientôt à la consommation une qualité supérieure dont l'arôme possède les agréments des meilleurs types connus.

La puissance de production et la rusticité du caféier à fruits jaunes ne se sont pas démenties par la culture. Il est certain que ces avantages feront baisser le prix de la précieuse graine pour le plus grand bien de l'hygiène. — Olivier de RAWTON.

(Journal des Connaissances utiles.)

Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent aussi radicalement guéris, en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois Capsules de Goudron de Guyot, prises immédiatement avant le repas. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le Goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas; aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs. (7)

**BOURSE DE PARIS**

DU 14 MARS 1884.

Rente 3 0/0.	85
Rente 3 0/0 amortissable.	85 75
Rente 4 1/2.	114 25
Rente 5 0/0.	120 65

**Caisse d'épargne de Saumur.**

Séance du 13 mars 1884.

Versements de 141 déposants (26 nouveaux), 28,356 fr. 42 c.

Remboursements, 13,327 fr. 57 c.

**Marché de Saumur du 13 mars.**

Blé semence (l <sup>re</sup> )	—	Huile de noix.	50	190
Blé nouv. (l <sup>re</sup> )	21	Huile chene.	56	—
Froment (l <sup>re</sup> )	21	Graine trèfle	56	—
Halle, moy.	21	— luzerne	50	—
Seigle	14	Foin (dr. c.)	780	90
Orgé.	16	—	780	90
Avoine, bar.	10	Paille	—	50
Fèves	15	— Amandes	—	50
Pois blancs.	80	— Cire jaune.	50	190
— rouges.	80	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	43	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	40
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	38

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880.	1 <sup>re</sup> qualité	225 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id.	150 à
Ordin., envir. de Saumur 1880.	1 <sup>re</sup> id.	115 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	105 à
Saint-Léger et environs 1880.	1 <sup>re</sup> id.	120 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	110 à
Le Puy-N.-D. et environs 1880.	1 <sup>re</sup> id.	100 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	95 à
La Vienne, 1880.	1 <sup>re</sup> id.	90 à

ROUGES (2 hect. 30).

Souza y et environs, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	—
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—
Champigny, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	—
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—
Id.	3 <sup>e</sup> id.	—
Id.	4 <sup>e</sup> id.	—
Yarvains, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	150 à
Varrains, 1880.	2 <sup>e</sup> id.	140 à
Bourguell, 1880.	1 <sup>re</sup> qualité	160 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	150 à
Id.	3 <sup>e</sup> id.	—
Id.	4 <sup>e</sup> id.	—
Restigné 1880.	1 <sup>re</sup> id.	150 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—
Chinon, 1880.	1 <sup>re</sup> id.	150 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	140 à
Id.	3 <sup>e</sup> id.	—
Id.	4 <sup>e</sup> id.	—

**Médecine**

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Rénovés, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-neurveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

**IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.**

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.  
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.  
Opium dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ETRANGER.

Nous signalions dernièrement qu'une médaille d'or avait été décernée au Biberon-Robert. M. Guibert, médecin, certifie que, pour remédier à la mortalité des nourrissons, il serait de l'intérêt de tous de rendre l'usage du Biberon-Robert obligatoire. « Depuis que j'emploie ce Biberon dans ma clientèle, dit-il, je n'ai qu'une mortalité presque nulle chez les nourrissons, et pas une mère ne devrait nourrir sans l'aide de ce précieux instrument. »

**EMPRUNT NATIONAL D'UN MILLIARD**

Souscriptions irréductibles

La Société la *Rente Mutuelle*, 67, rue Saint-Lazare, Paris, accorde 15 fr. de rentes 3 0/0 amortissables irréductibles à tout souscripteur de 3 obligations de 100 fr. 5 0/0, à remboursement progressif garanti, de la *Rente Mutuelle*.

A verser en souscrivant : pour chaque 15 fr. de rentes 3 0/0 amortissables :

1 <sup>er</sup> versement	83 25
Pour 15 fr. de rente en obligation 5 0/0 nets d'impôts de la <i>Rente Mutuelle</i> , premier versement de 38.92 par obligation	116 75
Total à payer	200 00

**Emprunt National de 1 Milliard**

EN RENTES 5 0/0 AMORTISSABLES

Souscription publique

Le Jeudi 17 MARS 1884

Par décret en date du 7 mars 1884, M. le Ministre des Finances a été autorisé à émettre un emprunt de 1 milliard en Rentes 5 0/0 amortissables. Le succès de l'emprunt est acquis d'avance : son but est d'assurer l'exécution de nos grands travaux publics; de poursuivre l'achèvement de notre réseau de chemins de fer; de creuser de nouveaux bassins dans nos principaux ports commerciaux; de compléter, en un mot, notre outillage de paix.

Aucun emprunt n'est plus patriotique; il était donc essentiel et intéressant, pour maintenir à cette opération son caractère national, que le gouvernement se préoccupât de donner satisfaction à tout le public en lui accordant les facilités les plus grandes pour souscrire et pour se libérer.

Pour devenir souscripteur, il suffit de verser comme garantie un cinquième, qui peut être effectué, soit en numéraire, au moment de la souscription, soit avant la souscription en dépôt de titres de rentes ou de toutes autres valeurs émises par le Trésor public; c'est également pour que la souscription soit répandue sur toute la surface du territoire, que toutes les Caisse publiques vont s'ouvrir à l'emprunt, et que les Percepteurs désignés par le ministre pourront, jusque dans les campagnes, recueillir des souscriptions.

Quant à la valeur émise, elle a depuis longtemps pris sa place sur le marché financier. L'épargne nationale est considérable, la fortune publique croît sans cesse; nos budgets, solidement établis, se soldent, en fin de chaque exercice, par des excédants qui augmentent d'année en année; l'emprunt national se présente donc sous les meilleurs auspices, et le gouvernement, en faisant appel au public, en voulant faire participer le plus humble aux avantages de l'emprunt, en s'adressant à toute l'épargne nationale, permet à la France d'affirmer une fois de plus la puissance de son crédit, les ressources de sa fortune, la fécondité de son travail; le public, en répondant à cet appel, va permettre de donner une impulsion plus grande aux travaux de la paix.

**SOUSCRIPTIONS**

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Trésoriers-payeurs généraux et Receveurs Particuliers des finances, ainsi que chez les Percepteurs.

Les Rentes sont émises au prix de 83 fr. 25 pour 3 francs de rente, soit 466 fr. 25 par coupure de 15 francs. Le versement de garantie est du cinquième, qui peut être effectué en numéraire au moment de la souscription, ou en dépôt de titres

de rentes ou de toutes autres valeurs émises par le Trésor public, effectué les Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 Mars.

Versements ultérieurs en quatre paiements égaux, les 16 Avril, 16 Juillet, 16 Octobre 1881 et 16 Janvier 1882.

AGENCE **ALAN ET C<sup>ie</sup>** AGENCE  
Banquiers  
Douté-la-Fontaine, rue de Tiquancy  
Montreuil-Bellay, rue des Forges

Emprunt en Rentes amortissables 3 0/0.

TAUX : 83 fr. 25.

Souscription ouverte un seul jour,  
17 MARS.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, sans frais, au siège de la Société, tous les jours, de 9 heures à 4 heures, 18, rue Beaurepaire.

Le lundi de chaque semaine à Doute-la-Fontaine, et le mardi à Montreuil-Bellay.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE  
Irréductible.

Vu la réduction prévue par l'annonce officielle de l'émission de la rente 3 0/0 amortissable, et la

prime importante existant déjà sur le prix d'émission, la Banque des Communes de France s'est assurée une certaine quantité de rente amortissable, lui permettant de donner (au cas où le fractionnement serait décidé) à tout abonné de son journal « le Financier des Communes » jusqu'au 20 mars courant, 3 francs de rente 3 0/0 amortissable au prix d'émission, soit à 83 fr. 25.

93,000 ABONNÉS  
**Le Financier des Communes**  
Propriété de la Banque des Communes de France,  
15, CHAUSSEE-D'ANTIN, PARIS.  
16 pages de texte.

2 AN PAR COURS de toutes les valeurs.  
Liste officielle de tous les tirages.

Le journal est envoyé gratuitement, pendant un mois, à toute personne qui en fera la demande. Envoyer le montant de l'abonnement en timbres-poste, à l'adresse de M. le Directeur.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

**CREDIT HYPOTHECAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à  
M. M. REYOT et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pele-

tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SAUVEZ LES ENFANTS**

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescieri est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescieri. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, obéissante, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescieri qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N<sup>o</sup> 85,410. — Rue du Tunnel, Valence

(Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre sements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescieri. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescieri, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarquables expériences sur cette parfaite et excellente Revalescieri. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et promptement assimiler au corps humain : bien-nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuratoire prompt et facile, et surtout assainir et rajouter le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescieri du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXTIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> La ferme de la Rue-Bonhomme, communes de Brain et Saint-Nicolas-de-Bourgueil, contenant 12 hectares 50 ares.

2<sup>o</sup> La ferme du Pont-Boisnier, exploitée par ledit sieur Carré, commune de Brain, contenant 3 hectares.

3<sup>o</sup> Et une autre ferme, au Pont-Boisnier, communes de Brain et Saint-Nicolas, exploitée par le sieur Beillard, contenant 8 hectares.

Pour traiter, s'adresser à M. CHEVALIER, propriétaires à Moulherne, qui se trouvera à Brain, le dimanche 20 mars courant, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE FERME**

Située à Meigné, commune de Brézé.

D'une contenance de 26 hectares, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables très-naturelles et artificielles, vignes, etc.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé, ou à M<sup>e</sup> PERRAUD, propriétaire au château de Meigné (182).

**A VENDRE**

**UN JARDIN AVEC PAVILLON**

CLOS DE MURS.

Situé à l'entrée du Pont-Foucharé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**JOLIE MAISON**

FRAICHEMENT RESTAURÉE.

Située rue de la Grise, n<sup>o</sup> 11.

S'adresser à M. COUARD père, place Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 2. (121)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT.

**APPARTEMENT**

AVEC BEAU MAGASIN

Rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 19.

S'adresser à M. COUARD (119)

**A VENDRE**

UNE BONNE JUMENT de voiture,

très-sage, bat cerise, 1 mètre 56,

8 ans, convient pour un coupé ou pour les voyages. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN PETIT PONEY CORSE**  
Propre à la selle et à la voiture.  
S'adresser au bureau du journal.

**ASPERGES**

Dites fondantes, de Lamotte-Beuvron,

ou **ASPERGES MANGE-TOUT**

Race améliorée d'Argenteuil.

Grosneur énorme, parfum exquis

(Nombresuses récompenses).

Ces asperges sont remarquables par la propriété qu'elles possèdent de pouvoir être mangées presque jusqu'au talon.

Griffes de deux ans, le 100... 10 fr.

Griffes d'un an, le 100... 7 fr.

Brochure concernant la culture de l'asperge... 1 fr. 25.

Engrais spécial pour l'asperge, l'hectolitre... 20 fr.

S'adresser à M. RONCERAY, producteur à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). (89)

**CAPÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAPÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEURALGIES. Le CAPÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAPÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAPÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE** du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M<sup>e</sup> R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (480)

**ON DEMANDE un représentant** dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CREDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme). Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

**On demande un jeune domestique.** S'adresser chez M. LAM, banquier, successeur de M. Le Bras, rue Beaurepaire. (87)

**UN JEUNE HOMME** au courant des affaires, affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**  
Chirurgien - Dentiste,  
19, rue Royale, Saumur,  
Au premier.

**ON DESIRE** se mettre en relations avec quelques négociants, agriculteurs-expéditeurs, pouvant livrer régulièrement : œufs, volailles et asperges, etc. Achats à bonnes conditions. Ecrire à M. D. MAHIEU, négociant en denrées, 13, rue des Champs-Saint-Germain, aux Lilas (Paris).

Société anonyme des Eaux d'Hyères  
ÉMISSION DE  
8,000 OBLIGATIONS DE 300 FR. 5 0/0  
ÉMISSES À 285 FR. NET. — REVENU,  
5 1/4 0/0.

**ON SOUSCRIT LES 14 ET 15 MARS**  
À PARIS, 5, avenue de l'Opéra, Siège social;  
En province, chez tous Banquiers et Changeurs. (178)

1 FRANC par AN  
103,000 Abonnés  
**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Cots**  
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
**LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**  
Il donne  
Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.  
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.  
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :  
**UN FRANC PAR AN**

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**

**MÉDECINE INTIME**  
Guérison immédiate des Rétrécissements,  
Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.  
GUIDE MÉDICAL du D<sup>r</sup> COORHN, avec lequel on peut se traiter seul; 43<sup>e</sup> édit., 1 vol. illustré, 380 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25).  
Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD. (102)

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**  
DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).  
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.  
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.  
N. B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
**LIRE MYSTÈRES BOURSE**  
de la Bourse  
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris  
Saumur, imprimerie de P. GODDET.